

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six

Le : 20 mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,

Sous la présidence de Monsieur Serge GIORDANO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

PRESENTS (15) : BRUN Christelle, CELSE Gilles, FAURE Martin, GIORDANO Serge, JOMAIN Séverine, KERMAREC Marie-Christine, LEIVA François, LEMERCIER Olivier, MAUREL Séverine, MENARD Romuald, RICAUD Annie, RICHARD Philippe, RIGNON Emmanuel, TORRENT Florence, TORRENT Noémie .

SECRETAIRE : Madame TORRENT Florence a été nommée secrétaire.

ELECTION DU MAIRE

Lors du premier tour de scrutin Monsieur Serge GIORDANO ayant obtenu la majorité absolue avec 12 voix, il a été proclamé maire et immédiatement installé.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

A obtenu M. Serge GIORDANO, douze voix (12)

DELIBERATION N°2026/02/01

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Il est exposé au Conseil Municipal qu'en application des articles L.2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints au maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, il est proposé de nommer quatre Adjointes.

Vote à l'unanimité des membres présents

ELECTION DES ADJOINTS

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint avait été déposée Cette liste comprend les candidats suivants : 1^{er} Adjoint : TORRENT Florence, 2^{ème} Adjoint : RIGNON Emmanuel, 3^{ème} Adjoint : KERMAREC Marie-Christine, 4^{ème} Adjoint : RICHARD Philippe

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Ont obtenu Liste conduite par Mme TORRENT Florence, douze voix (12)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme TORRENT.

Monsieur le Maire a ensuite lu la Charte de l' élu .

La charte de l' élu et le chapitre III « Conditions d'exercice des mandats municipaux » du CGCT (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à R2123-25) ont été remis à chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.

Fait à St Martin de Queyrières, le 20 mars 2026

Le Maire
Serge GIORDANO



Le Secrétaire de séance
Florence TORRENT

